



# GROUPE D'ÉTUDES HELVÉTIQUES DE PARIS

HELVETISCHE STUDIENGRUPPE PARIS  
GRUPPO DI STUDI ELVETICI DI PARIGI  
GRUPPA DA STUDIS HELVETICS DA PARIS

17 rue de l'Arcade, 75008 Paris  
Adresse postale : 1 rue Volta, 92800 Puteaux – email : [assoc.gehp@gmail.com](mailto:assoc.gehp@gmail.com)

Association déclarée régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 – J.O. du 23 Avril 1965

**Lettre mensuelle du GEHP - février 2018**

**Le 30 janvier 2018**

Aux membres de la communauté suisse de Paris,

Mesdames, Messieurs, chers compatriotes et chers amis,

**Le GEHP se réunira le lundi 19 février 2018 à 18h30 précises  
à l'Ambassade de Suisse, 142 rue de Varenne 75007 Paris**

La réunion débutera par la traditionnelle revue de presse présentée par Jean-Paul Hardy.

Elle sera suivie par un exposé présenté par notre ami Jean-Pierre Lombard, membre du GEHP, sur le destin exceptionnel et international du très célèbre clown suisse GROCK, de son vrai nom Charles Weittach (1880-1959). Il est considéré par ses pairs comme le plus grand clown musical du 20<sup>ème</sup> siècle.

Nous nous associons volontiers à l'invitation de l'orateur d'agrandir le cercle des auditeurs du GEHP avec celui des membres de l'Ambassade qui seraient intéressés d'y assister. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous concluons notre soirée par un moment de convivialité.

Au 19 février donc, venez nombreux munis de votre carte d'identité.

Bien cordialement,

Valery Sandoz  
Président du GEHP

**Notez bien notre nouvelle adresse mail : [assoc.gehp@gmail.com](mailto:assoc.gehp@gmail.com)**

Valery SANDOZ – Président  
Jean Paul HARDY – Secrétaire  
Alexandra MOLteni – Trésorière  
Jean-Paul BETI – Chargé de l'informatique  
Marie-Christine DESCHENAUX  
Chantal KIEFER  
Aline MESSMER  
Jean PATRIMONIO  
Guy SAMADEN – Prés. d'honneur

1 rue Volta, 92800 Puteaux – 06 82 26 90 29  
33 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles – 01 30 21 43 08  
5 villa Gagliardini, 75020 Paris  
13, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris  
1 rue des Prêcheurs 75001 Paris  
8 rue de Tocqueville, 75017 Paris  
23 avenue Pasteur, 92170 Vanves  
20 rue Oudry, 72013 Paris  
8 rue de Conflans, 95220 Herblay

## **Compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2018** **Initiative No Billag, quel but et quelles répercussions possibles ?**

Le 4 mars le peuple est appelé à se prononcer sur une initiative demandant la suppression de la redevance pour la Radio-télévision. Pour ses promoteurs le marché des médias deviendrait ainsi plus libre et plus compétitif, ce qui profiterait au public. Le gouvernement et le parlement préconisent le rejet de l'initiative : Elle nuirait, entre autres, à la qualité et à la pluralité des médias, qui sont essentielles dans un pays de démocratie directe.

C'est l'existence et le rôle politique, social et culturel du service public de radio et de télévision, dont l'offre dépend dans une large mesure de la redevance, qui est en question.

Selon les promoteurs de l'initiative, le secteur de la radio-télévision devrait être laissé aux seules forces du marché, et les utilisateurs ne devraient payer que pour les programmes qu'ils consomment effectivement, plutôt que de devoir payer une redevance fixe.

Pour le parlement et le gouvernement, la redevance est indispensable pour assurer la diffusion sur tout le territoire d'émissions de radio et de télévision de qualité, contribuant ainsi à la cohésion d'un pays divisé en quatre régions linguistiques et culturelles.

Qui profite de la redevance ?

La redevance est destinée aux diffuseurs de radio-télévision remplissant le mandat constitutionnel du service public. Dans le cadre de son mandat national, la Société Suisse de Radio-télévision est appelée, entre autres, à promouvoir la compréhension, la cohésion et les échanges entre régions, communautés linguistiques, cultures, religions et groupes sociaux.

Au sein de la SSR, l'argent de la redevance est réparti solidairement entre les différentes régions linguistiques afin d'offrir des programmes de qualité équivalente à l'ensemble de la population.

Plus d'un tiers des revenus perçus en Suisse alémanique, la région la plus peuplée du pays, est redistribuée aux trois autres régions linguistiques.

Pourquoi le Conseil Fédéral demande-t-il le rejet de cette initiative ?

Dans un petit pays avec quatre langues nationales, la publicité et le sponsoring ne suffisent pas à financer un large éventail d'émissions de radio et de télévision de qualité équivalente dans chaque région. La suppression de la redevance serait particulièrement préjudiciable aux minorités linguistiques et aux régions périphériques qui ne disposent pas d'un marché publicitaire suffisamment important.

En outre, la SSR ne pourrait plus contribuer de manière importante à la promotion de la culture en Suisse sans la redevance. En effet, elle joue un rôle important dans la production cinématographique et produit des événements sportifs difficiles à financer uniquement par la publicité et le sponsoring.

Quel est la position du Parlement ?

Le Parlement a suivi l'argument du Conseil Fédéral. Il estime que l'initiative constitue une menace pour la cohésion nationale et la démocratie.

Notre recommandation : n'acceptez pas cette initiative ; votez NON.

### **Hommage à Edouard Secrétan**

Hommage rendu par Guy Samaden à notre ami décédé Edouard Secrétan dont les titres honorifiques attribués par la France témoignent de sa remarquable faculté d'intégration. Il était issu d'une ancienne famille fort connue à Lausanne.

Les conférences prononcées au GEHP témoignent de sa grande culture :

- le 8 nov. 2004 : Quand la Suisse défend son prince (en Thurgovie chez la reine Hortense, le futur Napoléon, coup d'état manqué à Strasbourg),
- le 14 mars 2005 : Les relations entre les protestants du Languedoc et l'Académie de Lausanne,
- le 10 oct. 2005 : Poignante odyssée de l'Armée de l'Est par le Colonel Edouard Secrétan,
- le 12 juin 2006 : Le fameux duel à Lausanne entre Secrétan et Rufty (parti libéral-parti radical)
- le 12 mars 2007 : L'affaire Mermillot. Conflit du Conseil fédéral avec le Saint Siège,
- le 17 sept. 2007 : Le Monde et la ville : Lausanne-Paris-Bruxelles,
- le 20 sept. 2011 : Traité de jurisprudence criminelle, 1756. Juge François Seigneux de Lausanne.

Annonce d'un culte d'action de grâces le 8 février à 17h 30 en sa mémoire au temple protestant du Saint-Esprit 5, rue Roquépine 75008 Paris.